



Le suivi de la pollution industrielle

Le projet de registre des rejets et des transferts de polluants de la CCE analyse et compare les rejets de substances chimiques toxiques effectués par les établissements industriels en Amérique du Nord

Tous les ans, en Amérique du Nord, les industries manufacturières, les centrales électriques, les installations de gestion des déchets dangereux et d'autres établissements industriels rejettent des millions de tonnes de polluants chimiques dans l'environnement. Ces déchets industriels et leurs sous-produits constituent une menace pour notre santé et pour les écosystèmes.

Certains polluants persistent pendant des années dans l'environnement, s'y accumulent et peuvent être transportés par l'air ou par l'eau à des milliers de kilomètres de leur source. Certains sont des cancérigènes connus ou présumés. D'autres sont embryotoxiques : ils peuvent compromettre la croissance des fœtus, des nourrissons ou des jeunes enfants. D'autres encore réagissent dans l'atmosphère pour produire du smog et des précipitations acides. Dans le cadre de son projet de **registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants**, la Commission de coopération environnementale (CCE) collabore avec le Canada, le Mexique et les États-Unis pour assurer le suivi de ces polluants et fournir aux collectivités, à l'industrie et aux autres intervenants des données concrètes sur lesquelles s'appuyer pour promouvoir une réduction de la pollution.

Avant que les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) ne soient créés, les citoyens ne disposaient guère de moyens de s'informer sur la nature et la quantité des polluants rejetés dans l'environnement par les établissements industriels. Pour leur part, les établissements industriels ne surveillaient généralement pas la pollution qu'ils occasionnaient.

Un outil d'une importance capitale

La mesure des rejets de substances chimiques toxiques représente le premier pas vers une réduction de la pollution.

Les bases de données des RRTP, à l'échelle nationale aussi bien que continentale, permettent aux citoyens, aux dirigeants d'entreprise et aux représentants des gouvernements de trouver des réponses à des questions d'une importance cruciale pour la réduction des rejets et transferts de substances toxiques. Les citoyens peuvent maintenant comparer, par exemple, la performance

Une perspective continentale

En Amérique du Nord, les États-Unis et le Canada ont mis en place des programmes nationaux de RRTP il y a quelque temps déjà, et le Mexique a adopté son programme récemment. Cependant, ces programmes institués à l'échelon national ne peuvent pas rendre entièrement compte, à eux seuls, des problèmes environnementaux causés par les mouvements transfrontières de polluants de l'air et de l'eau ou les transferts de déchets entre les pays. Dans le cadre de son projet de RRTP nord-américain, la CCE compare et regroupe les ensembles de données compilées par le Canada et les États-Unis sur plus de 200 substances « appariées », soit les substances qui sont communes aux RRTP canadien et américain (les données comparables en provenance du Mexique sont incorporées dans les analyses au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles).



Les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* font la synthèse des données compilées et analysent les tendances d'une année à l'autre à l'échelle nord-américaine. Depuis 2001, le public a accès aux bases de données du RRTP et peut y effectuer des recherches sur le site Web de la Commission, à l'adresse <<http://www.cec.org/takingstock/fr>>, grâce à un outil de recherche qui permet d'obtenir un rapport sur mesure, à partir de critères donnés. Cet outil constitue la seule source de données actuelles, regroupées et consultables sur les rejets et transferts de substances chimiques par les industries en Amérique du Nord.

Le Mexique adopte son RETC

La CCE travaille depuis plusieurs années à soutenir la pleine participation du Mexique à un système nord-américain de RRTP.

En 2005, d'importants progrès ont été réalisés au Mexique en vue de faire du **Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes** (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) un programme à déclaration obligatoire. On a notamment établi un cadre législatif et travaillé en collaboration avec les autorités d'État.

La première étape vers l'adoption d'un RRTP à déclaration obligatoire au Mexique a été la modification de l'article 109 bis de la *Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement*, aux termes duquel les divers ordres d'administration publique doivent créer un registre des rejets et des transferts de polluants à partir des données inscrites sur les permis, les autorisations, les licences et les certificats. Par ailleurs, les responsables de sources de pollution doivent fournir de l'information sur les volumes de substances rejetées et transférées, information qui est mise à la disposition du public.

En mars 2005, le Semarnat (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique a dressé une première liste de substances qui doivent être déclarées—104 substances chimiques et deux seuils de déclaration, un relatif à la production, au traitement et aux autres utilisations, et l'autre se rapportant aux émissions de chaque installation. Cette liste initiale renferme des substances chimiques qui peuvent être néfastes pour la santé humaine ou l'environnement, par exemple le mercure, le DDT, l'amiante, le lindane, les biphényles polychlorés (BPC), de même que les dioxines et furanes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le RETC du Mexique, visiter le site <<http://www.semarnat.gob.mx/dgca/retc/index.htm>>.

environnementale d'une usine de fabrication de produits chimiques implantée dans leur localité à celle d'usines de même type situées dans d'autres régions. Par ailleurs, les dirigeants des établissements industriels sont à même de s'appuyer sur les données des RRTP pour démontrer aux résidents du voisinage les progrès qu'ils accomplissent d'année en année dans la réduction de leurs rejets de polluants toxiques. Les organismes gouvernementaux, les groupes écologiques et les chercheurs universitaires peuvent se servir des données des RRTP pour analyser les répercussions des activités industrielles sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols d'une région, évaluer les effets des politiques gouvernementales et fixer des priorités d'action.

Lorsqu'elle est analysée avec d'autres données sur la santé ou sur l'écologie, l'information compilée par les RRTP constitue un point de départ pour l'évaluation des répercussions écologiques des polluants et de leurs incidences possibles sur la santé humaine.

La collaboration et la comparabilité

Grâce au projet de RRTP de la CCE, le Canada, le Mexique et les États-Unis collaborent en vue d'améliorer la comparabilité de leurs trois systèmes de déclaration et de dresser un tableau plus précis des rejets et transferts de polluants sur l'ensemble du continent. Un plan d'action, approuvé en 2002, indique les mesures qui doivent être prises dans le cadre de chaque programme national pour améliorer la comparabilité des données.

En outre, le Conseil de la CCE a établi que l'efficacité des déclarations des rejets et transferts dépend des éléments suivants : chaque établissement visé doit déclarer les rejets et transferts de chaque substance, et ce, dans divers milieux récepteurs (c.-à-d. les rejets dans l'air, dans l'eau, sur le sol et par injection souterraine, de même que les transferts à des fins de gestion), la déclaration des rejets et transferts est obligatoire et périodique (p. ex., à une fréquence annuelle). Le Conseil ajoutait que la diffusion publique de données ventilées par établissement et par substance, l'imposition de restrictions à la confidentialité des données et la création d'un système permettant au public de participer à l'amélioration continue étaient également des éléments fondamentaux de l'efficacité des RRTP. Tous ces éléments orientent les travaux de la CCE en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord.

Les RRTP dans le monde

Reconnaissant l'importance des RRTP pour la promotion du droit du public à l'information et d'une gestion efficace de l'environnement, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, notamment, préconisent la mise sur pied de ces

registres à l'échelon national. De plus en plus de pays, aux quatre coins du monde, instituent leur propre RRTP. Le projet de RRTP nord-américain de la CCE est la première initiative, dans le monde entier, qui vise à constituer une base de données continentale sur les rejets et transferts de polluants.



Les programmes nationaux de RRTP

Les États-Unis ont été le premier pays à mettre sur pied un RRTP, en 1986. Le **Toxics Release Inventory (TRI)**, Inventaire des rejets toxiques) compile de l'information sur plus de 600 substances chimiques rejetées ou transférées par les établissements industriels, les mines de métaux et de charbon, les centrales électriques, les installations de gestion des déchets dangereux, les grossistes en produits chimiques et les terminaux de stockage de produits pétroliers en vrac. Le public a accès aux données du TRI sur Internet. <<http://www.epa.gov/tri>>

L'**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)** du Canada a été créé en 1993. Ce RRTP compile des données sur plus de 250 substances chimiques et sur les établissements de presque tous les secteurs industriels. Le public a accès aux données sur Internet. <<http://www.ec.gc.ca/pdb/npri>>

Le **RETC** du Mexique recueille actuellement des données sur 104 substances. On prévoit l'instauration du programme à déclaration obligatoire à compter de l'année de déclaration 2004. Les données seront incluses dans les rapports de la série *À l'heure des comptes* de la CCE au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. <<http://www.semarnat.gob.mx/dgca/retc/general/gral.shtml>>

La participation du public

Le Groupe consultatif sur les RRTP, composé de représentants d'un vaste éventail de groupes intéressés en provenance des trois pays, oriente l'élaboration des publications annuelles de la série *À l'heure des comptes* et d'autres aspects du projet de RRTP. Il se réunit tous les ans pour lancer des idées et faire des suggestions sur le contenu et la forme des rapports *À l'heure des comptes* et sur les moyens de resserrer les liens entre ce projet et d'autres domaines d'activité de la Commission tels que le programme de gestion rationnelle des produits chimiques, le projet sur la santé des enfants et l'environnement et le programme relatif à la qualité de l'air.

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus de détails sur le projet de RRTP, visitez la page « Programmes et projets » sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>, et cliquez sur l'icône « Polluants et santé ».



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300
Télé. : (514) 350-4314
Courriel : info@cec.org • www.cec.org